

ORPI Briey – Val de l’Orne

Montant maximums TTC*

Barème valable au 24 mars 2025

TRANSACTIONS : HONORAIRES PARTAGES ENTRE :		
Prix de vente	Part honoraires VENDEUR	Part honoraires ACQUEREUR
Terrain inférieur à 70.000 €	3.500 €	3.500 €
Terrain supérieur à 70.000 €	5,00 %	5,00 %
De 0 € à 25.000 €	Forfait 1.250 €	Forfait 1.250 €
De 25.001 € à 50.000 €	Forfait 2.500 €	Forfait 2.500 €
De 50.001 € à 75.000 €	5,00 %	5,00 %
De 75.001 € à 130.000 €	4,50 %	4,50 %
De 130.001 € à 170.000 €	4,00 %	4,00 %
De 170.001 € à 230.000 €	3,50 %	3,50 %
De 230.001 € à 300.000 €	3,00 %	3,00 %
De 300.001 € à 400.000 €	2,50 %	2,50 %
Supérieur à 400.001 €	2,00 %	2,00 %
Estimation	200 €	

*T.V.A. au taux actuellement en vigueur de 20,00 %

- Calculés sur le montant du prix de vente demandé au mandat.
- La somme découlant du pourcentage sera arrondie à la centaine inférieure
- Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu’à la réitération de l’acte authentique
- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables seront ceux du mandat initial

LA DELIVRANCE D’UNE NOTE EST OBLIGATOIRE

Tarifs maximums TTC*

HONORAIRES DE LOCATION BAUX HABITATION LOI ALUR (Décret n°2014-890 du 1/08/2014)	
Honoraires maximums TTC* locataire :	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €/m ²
État des lieux d'entrée	3 €/m ²
Maximum 11€/m2 (plafond à un mois de loyers hors charges)	
Honoraires maximums TTC* Bailleur :	
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €/m ²
État des lieux d'entrée	3 €/m ²
Maximum 11€/m2 (plafond à un mois de loyers hors charges)	
**Forfait négociation entremise	100
**Forfait État des lieux de sortie	3 €/m ²

** Forfaits inclus dans les honoraires de gestion pour les lots gérés par un mandats de gestion locatif.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE Calculé sur les encaissements	
Gestion immobilière courante sans assurance GLI	9,00 %
Gestion immobilière courante avec assurance GLI	12,20 %
Gestion immobilière + (GLI + Assemblée Générale + Revenus Fonciers)	13,50 %

ACTES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX :	
Honoraires travaux/intervention calculés sur le montant des travaux TTC* (Propriétaire)	5,00 %

HONORAIRES DE LOCATION BAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX :	
Honoraires de location	30,00% HT* maximum du loyer annuel HT partagé entre locataire et bailleur. Rédaction seule du bail : 750,00 € TTC* maximum à la charge du demandeur

*T.V.A. au taux actuellement en vigueur de 20,00 %

LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE